

# EXAMEN CIVIQUE

Fiche mémo du surveillant

## Accueil des candidats

- Vérifier rigoureusement l'identité des candidats
- Faire émarger et prendre la photo via Passeport
- Installer chaque candidat au poste informatique qui lui est attribué

## Avant l'examen – Contrôles obligatoires

Le surveillant doit s'assurer que chaque candidat :

- a éteint son téléphone et déposé tous ses effets personnels à l'endroit prévu (à l'extérieur de la salle) ;
- a retiré oreillettes, écouteurs ou tout dispositif électronique ;
- n'a aucun vêtement ou objet posé sur les genoux (risque de dissimulation d'appareil ou antisèche) ;
- laisse sa pièce d'identité bien visible pour vérification en cours d'examen ;
- a pris connaissance des sanctions en cas de fraude ou de tentative fraude :
  - ✓ non-transmission du résultat et aucun remboursement,
  - ✓ interdiction de repasser l'examen pendant 2 ans,
  - ✓ attestations authentifiables par les préfectures.

## Pendant l'examen :

Il est strictement interdit pour les candidats de :

- Recourir à des documents (feuilles volantes, cahier, etc.), quel que soit le support ;
- Communiquer entre eux sous quelque forme que ce soit ;
- Quitter la salle avant la fin de l'examen, sauf autorisation du surveillant (sortie définitive).

## Informations à communiquer avant le lancement

Lorsque tous les candidats sont installés :

- L'examen civique est un **QCM de 40 questions** portant sur les valeurs républicaines et la vie civique
- La durée est de 45 minutes
- Pour obtenir l'examen, il faut : **32 questions correctes/40** (80 % de bonnes réponses)
- Barème : bonne réponse + 1 point /pas de réponse 0 point / mauvaise réponse 0 point
- Le candidat gère son temps et peut revenir sur les questions non traitées
- Une fenêtre récapitulative indiquera les questions non répondues avant la validation finale

## Accompagnement technique :

- Aider les candidats à se connecter à l'examen
- Vérifier que l'examen s'ouvre correctement pour chacun
- Vérifier que tous sont sur la page de démarrage
- Donner le signal commun de lancement
- Intervenir en cas de blocage technique

## Rappel des règles de surveillance et lutte contre la fraude

- Accès à la salle strictement limité aux candidats convoqués
- Rappeler les risques encourus en cas de fraude
- Assurer une surveillance continue, active et vigilante (pas de lecture, pas de téléphone)
- Ne pas accepter les candidats en retard
- Garantir la sécurité du matériel et la confidentialité des données
- Signaler toute anomalie
- Fermer la salle à clé après chaque session
- Appliquer immédiatement la procédure en cas de suspicion, tentative ou flagrant délit de fraude

Tout candidat ne respectant pas ces consignes générales, ou dont le comportement perturberait le bon déroulement de l'épreuve, sera exclu immédiatement de la salle d'examen. En cas de tentative de fraude ou de détection de fraude lors de l'examen, il est interdit au candidat de passer l'examen civique dans les deux années qui suivent l'examen.